



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Mixité fonctionnelle et sociale

Superficie totale de la zone : 0.9 hectares

Vocation de la zone et forme urbaine : résidentielle

Densité brute minimale : 20 lgts/ha

Estimation du nombre de logements à créer : environ 10 logements

Desserte par les voies et réseaux et stationnement

Le secteur est desservi depuis la place Jules André à l'Ouest.

Qualité environnementale et prévention des risques

Energie : une orientation intéressante des logements devra être proposée. L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire / d'énergie éolienne sera autorisée.

Eau : une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée (noues, infiltration, récupération,...).

Déchets : l'implantation des systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée.

Qualité de l'insertion architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Forme urbaine et volumétrie : La zone devra proposer une densité proche de celle formée par les habitations riveraines. On y trouvera de l'habitat groupé et individuel dont la volumétrie maximum acceptée sera de type R+1.

Les voiries seront arborées.

Une attention particulière sera portée aux franges Nord et Est de la zone.

Un espace vert qualitatif sera créé au Sud et pourra être accessible.

Transport en commun

Les lignes de transport scolaire Fluo Grand Est 54, S102, S101 et S010, passent par l'arrêt "Place J. André", à 50m de la zone. Elles desservent Cosnes-et-Romain, Lexy, Saint-Pancré et Longwy.

Les lignes S101 et S010 passent également par l'arrêt "rue du château" à 300m de la zone.



Document sans échelle



Légende

--- Périmètre zone 1AU

||| Voirie de desserte

←- - - Liaison piétonne

■ Habitat individuel

○ Point d'ancrage viaire

■ Espace vert qualitatif

~ Gestion qualitative des franges